



MONTEES & DESCENTES 2024/2025



*(Sous réserve des dossiers en cours et de l'homologation définitive des classements
de la LPIFF & du District du Val de Marne de Football)
(Au 16 Juin 2025)*

**Les clubs sont tenus de proposer des terrains classés selon leur niveau de compétition y compris
pour les changements en cours de saison**

UN MATCH PROGRAMME PAR LE DISTRICT = UN TERRAIN VALIDE

Pour les Montées/Descentes et classements application de l'article 14 du RSG du District

A noter : si des clubs ne repartent pas, les descendants supplémentaires ont priorité (Art.14.8 des RSG du District).

M2 : Meilleur Second

MS : Montée Supplémentaire

DO : Descente Obligatoire

DS : Descente Supplémentaire

RAPPEL "LES OBLIGATIONS (RSG 94)" - Article 11

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- #### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- ### **D2**
- SENIORS : 2 équipes
- #### ➤ JEUNES :
- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- #### ➤ Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.